

Directives Le Grand Prix des 75 ans de Migros Vaud

1. Objet

La Société Coopérative Migros Vaud fête ses 75 ans en 2021. Migros a toujours représenté bien plus qu'un détaillant prospère car l'idée prédominante de Gottlieb Duttweiler, son fondateur, était que l'entreprise s'implique pour le bien commun et que son succès bénéficie à tous. Ce visionnaire a marqué par son esprit innovateur.

C'est dans cet esprit que la Société Coopérative Migros Vaud souhaite offrir un, deux ou trois prix qui récompensent les projets de talents émergents dans les domaines de l'innovation culturelle, sociale ou technologique. Les projets en cours de réalisation ou à venir doivent apporter des idées innovantes et originales, avec une plus-value pour les bénéficiaires ou usagers.

L'innovation c'est proposer des solutions inattendues : de nouveaux regards, réponses, savoir-faire et processus. La solution doit clairement sortir lot ; elle doit inspirer, s'inscrire comme un nouveau modèle à suivre. Cela peut être un produit ou un service.

Le Grand Prix est doté d'un montant de Fr. 75'000.- qui peut être accordé à un seul projet ou faire l'objet d'une répartition sur plusieurs projets, mais au maximum trois.

Les candidats doivent soumettre un projet en cours de réalisation ou à venir qui réponde aux critères de sélection énoncés dans le règlement.

2. Règlement

a. Organisateur du concours

L'organisateur du concours est la Société Coopérative Migros Vaud, dont le siège social est à Ecublens.

b. Conditions de participation

- Chaque participant ne peut participer qu'à une seule catégorie : culturelle, sociale ou technologique.
- Le domicile des participants doit se trouver sur le territoire de la Société Coopérative Migros Vaud¹.
- Les participants sont des personnes physiques ou morales, des start-ups ou des associations, qui ne doivent pas exister depuis plus de 5 ans.

c. Domaines

Prix à l'innovation culturelle

Le projet « innovation culturelle » dans les domaines artistiques tels que les arts visuels, les arts de la scène, la musique, la littérature, le cinéma, la BD, patrimoine culturel immatériel, vise par exemple à rendre la culture accessible et participative, à soutenir la création, à préserver, à valoriser, à transmettre le patrimoine culturel, à accompagner la production, la diffusion et la communication. Le projet peut s'inscrire dans les domaines suivants :

- Médiation, diversification des publics, accès à la culture aux publics empêchés
- Création d'événement
- Transdisciplinarité
- Numérique
- Nouvelles formes de culture
- Lieu culturel

Prix à l'innovation sociale

Le projet « innovation sociale » doit apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux, dans un des domaines suivants :

- Alimentation

¹ Pour vérifier si votre domicile se trouve sur le territoire de la Société Coopérative Migros Vaud : <https://www.migros.ch/fr/entreprise.html>

- Santé
- Emploi
- Economie circulaire
- Vivre ensemble

Prix à l'innovation technologique

Le projet « innovation technologique » doit apporter des réponses nouvelles dans un esprit éthique et responsable, dans un des domaines suivants :

- Environnement / urbanisme
- Mobilité
- Energie
- Agriculture
- Economie
- Médecine / santé
- Architecture

d. Critères de sélection

- Le projet doit avoir lieu sur le territoire de la Société Coopérative Migros Vaud
- Le projet doit faire preuve d'originalité
- Pertinence et cohérence avec le domaine
- Innovation : le projet doit apporter une réponse innovante à un besoin non satisfait.
- Faisabilité : le projet doit avoir fait l'objet d'une étude approfondie quant à sa faisabilité technique et justifier d'un modèle économique viable.
- Le projet ne doit pas promouvoir une éthique et des valeurs contraires à celles de la Société Coopérative Migros Vaud

e. Critères d'exclusion

Projets d'amateurs, projets commerciaux, manifestations de bienfaisance, manifestations privées et caritatives, actions des recherches de fonds, achat d'instruments de musique, l'art dans la construction, bourses.

f. Dotation du prix

- Le Grand Prix est doté d'un montant de Fr. 75'000.- qui peut être accordé à un seul projet ou faire l'objet d'une répartition sur plusieurs projets, mais au maximum trois.
- Remise des prix : les lauréats sont informés par e-mail.

g. Phase / calendrier / délai

- Appel à projet / lancement février 2021
- Date limite d'envoi des dossiers 30 septembre 2021
- Réunion du jury octobre 2021
- Annonce des lauréats novembre 2021
- Remise des prix / cérémonie novembre 2021²

h. Conditions de remise de candidature et de participation

- Remplir le formulaire de [demande en ligne](#)
- Type de demande : sélectionner « concours 75 ans » ; lors de l'inscription préciser dans les remarques « Le Grand Prix » et le domaine dans lequel vous souhaitez concourir.
- Délai de participation : 30 septembre 2021.
 - Contenu dossier de candidature en format PDF:
 - Descriptif détaillé du projet
 - Calendrier réalisation du projet avec les étapes
 - Budget et plan de financement
 - Présentation des participants avec CV et/ou présentation de l'association ou de la start-up.
 - Visuels si disponibles (images, vidéos)
 - Lien vers site internet si disponible
 - Acceptation du règlement :
 - Le candidat s'engage à respecter le présent règlement
 - Le candidat accepte que le Grand Prix puisse être accordé à un ou deux autres projets dans les domaines pour lesquels il n'a pas lui-même concouru.

² Si les conditions sanitaires le permettent.

- Le candidat accepte l'utilisation de son nom, ses photos et les informations concernant son projet sur tout document papier ou électronique, et support publié par Migros Vaud.
- Le candidat accepte que les projets soumis et non retenus soient gardés dans les archives de Migros Vaud
- Le candidat autorise la Société Coopérative Migros Vaud à diffuser son dossier aux membres du jury.

i. Composition du jury

Le jury est souverain et n'a pas à motiver ses décisions qui seront incontestables.

Les membres du jury :

- Mme Caroline Verdan, présidente du jury, Responsable Communication et Affaires culturelles Migros Vaud
- Mme Elisabeth Bétrix, Présidente du Comité Coopératif Migros Vaud
- M. Daniel Favre, Président de la Commission des activités culturelles et sociales Société Coopérative Migros Vaud
- Mme Frédérique Rey, Affaires culturelles Société Coopérative Migros Vaud
- Mme Valeria Scheidegger, Affaires culturelles Société Coopérative Migros Vaud

j. Communication: mention du financement par le Pour-cent culturel Migros dans la communication du/de la bénéficiaire

Le/la bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien du Pour-cent culturel Migros dans tous les supports de communication. Le logo et les directives correspondantes figurent sur notre site : <https://www.pour-cent-culturel-migros.ch/medias/logos>.

k. Annulation du prix

La Société Coopérative Migros Vaud se réserve le droit d'annuler ou modifier le concours à tout moment durant la durée de participation si des motifs importants l'y contraignent.

l. Litiges

Aucune voie de recours n'est possible contre la décision du Jury. Le droit suisse est applicable.

Société coopérative Migros Vaud



3. Informations complémentaires et contact

Service culturel Migros Vaud

Rue de Genève 33

1003 Lausanne

Téléphone : 058 568 30 50

Email : service.culturel@gmvd.migros.ch